



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Adoption du budget primitif 2018 – Crèche municipale (M14)

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget de la crèche municipale ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et
les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours
d'exécution par l'assemblée délibérante.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de
l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le rapporteur propose à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

✓ **Section d'investissement :** 3 087,95 €

✓ **Section de fonctionnement :** 593 497,49 €

Il demande, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il soit procédé au vote de celui-ci, chapitre par chapitre.

L'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2018 de la crèche municipale pour les montants de dépenses et recettes suivants :

✓ **Section d'investissement :** 3 087,95 €

✓ **Section de fonctionnement :** 593 497,49 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire



Paul Audan

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 30/03/2018

Présenté par paul AUDAN, MAIRE,

A GREOUX LES BAINS , le 05/04/2018

Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session Ordinaire

A GREOUX LES BAINS , le 05/04/2018



Paul AUDAN
Maire

André LOZANO
Adjoint au Maire

Christian LOGIER
Adjoint au Maire

Jean Pierre BAUX
Adjoint au Maire

Raymond MAZZOLENI
Conseiller Municipal

Alain ROUX
Conseiller Municipal

Jean Pierre MONTROYA
Conseiller Municipal

Cyril MASQUIN
Conseiller Municipal

Victor NAHOUM
Conseiller Municipal

Philippe VIDAL
Conseiller Municipal

Julie ROCCHIA
Conseiller Municipal

Nicole VIDAL
Conseiller Municipal

Les membres du Conseil Municipal ,

Michèle COTTRET
Adjointe au Maire

Josette LAUVERGNIAT
Adjointe au Maire

Anne Marie PERRON
Conseiller Municipal

Nicole VENTEUX
Conseiller Municipal

Mirjam REINHARD
Conseiller Municipal

Anita DELAUNAY
Conseiller Municipal

Danielle CASALE
Conseiller Municipal

Marie SOGODOGO
Conseiller Municipal

Marinette DURANDEU
Conseiller Municipal

Dominique CENNI
Conseiller Municipal

Jean Paul OGIEZ
Conseiller Municipal

Certifié exécutoire par paul AUDAN, MAIRE , compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2018
 et de la publication le 12/04/2018

Accusé de réception en préfecture
 004-210400941-20180405-DEL-2018-035-DE
 Date de télértransmission : 13/04/2018
 Date de réception préfecture : 13/04/2018

A GREOUX LES BAINS le 05/04/2018